

PPMS

(Plan Particulier de Mise en Sûreté)
Présentation CDRNM - 04 février 2026

Sommaire

- Historique
- Qu'est-ce que le PPMS ?
- Objectif
- Élaboration du PPMS
- Remontée des données et Transmission

Historique

- Le PPMS est issue du plan SESAM (plan d'organisation des Secours dans un Etablissement Scolaire face à l'Accident Majeur)
- Le dispositif du plan particulier de mise en sûreté (PPMS) **a d'abord été créé en 2002 pour faire face aux risques majeurs (circulaire n°2002-119 du 29 mai 2002)**. Afin de prendre en compte les évolutions, la circulaire n° 2015-205 du 25 novembre 2015 en redéfinit les objectifs et les modalités. Le PPMS Risques Majeurs et le PPMS Attentat Intrusion coexistaient
- Avec la loi Rilhac promulguée le 21 décembre 2021 et la circulaire du 8-6-2023 NOR : MENE2307453C, le PPMS dit unifié se met en place dans les académies par tranches de 1/5^{ème} des établissements par an, pour une couverture totale dès la rentrée scolaire 2027-2028

Qu'est-ce que le PPMS ?

- « *Le plan particulier de mise en sûreté est la procédure à déployer dans l'école ou l'établissement lorsqu'un risque ou une menace survient à l'encontre des personnes – élèves et personnel.* »
- Le PPMS est établi sur la base d'une analyse des vulnérabilités propres à l'école ou à l'établissement.
- Il permet d'assurer la sécurité des élèves et des personnels, en attendant l'arrivée des secours extérieurs et d'appliquer les directives des autorités.

Contenu du PPMS

- Le PPMS risques majeurs et le PPMS attentat-intrusion sont fusionnés dans un même document intitulé Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) unifié, qui comprend trois parties :
 - Partie 1 : description de l'école ou de l'établissement
 - Partie 2 : organisation interne de l'école ou de l'établissement et conduites à tenir face aux menaces et risques majeurs
 - Partie 3 (optionnelle) : outils au bénéfice des directeurs d'école et des chefs d'établissement

Objectif

- Le PPMS doit être adapté aux spécificités de l'établissement scolaire.
Il prend donc en compte :
 - ✓ Les risques majeurs et les menaces liés à son environnement.
 - ✓ Ses composantes (effectifs, qualité du bâti...)
 - ✓ La prise en charge des élèves et des personnels et particulièrement des élèves à besoins spécifiques

Élaboration du PPMS

- Pour le 1^{er} degré, le service du DAASEN élabore le PPMS sur la base des menaces et des risques naturels et technologiques identifiés, à la faveur d'un échange avec la municipalité et d'une consultation du directeur d'école
- Pour le 2nd degré, Le chef d'établissement est en charge de l'élaboration du PPMS. Il se fait aider par un groupe de personnes ressources
- Où trouver les risques auxquels l'école/EPLE est exposé ?
 - ✓ Sur le DDRM de la préfecture
 - ✓ Sur le DICRIM de la commune d'implantation
 - ✓ Sur le PCS de la commune d'implantation
 - ✓ Sur <https://georisques.gouv.fr/>

Élaboration du PPMS

- Aspects opérationnels
 - ✓ pour chaque risque et menaces répertoriés, définir les mesures recommandées
 - ✓ Organiser en fonction des spécificités de l'établissement et selon les cas, l'évacuation ou mise à l'abri
 - ✓ Répartir les missions entre les personnes
 - ✓ Articuler le PPMS avec l'organisation des secours (PCS – Plan communal de sauvegarde)
 - ✓ Définir le volet communication

Élaboration du PPMS

- Aspects culturels – Donner la conscience du risque
 - Prise en compte de la dimension éducative
 - ✓ Pour les élèves

« Tous les élèves bénéficient, tout au long de leur scolarité, d'une sensibilisation à la prévention des risques et aux missions des services de secours, une formation aux premiers secours ainsi qu'un enseignement des règles générales de sécurité (art. L. 312-13-1 et D. 312-40 du code de l'éducation) »
 - ✓ Pour les personnels
 - Information des familles : Les bons réflexes en cas d'accident majeur
 - ✓ Pour les parents

Élaboration du PPMS

- Les exercices de simulation
 - ✓ Les exercices permettent d'acquérir les bons réflexes et contribuent à la culture du risque
 - ✓ L'aspect opératif du PPMS se valide par des exercices de simulation
 - ✓ La répétition des exercices permet d'aboutir à un PPMS bien rodé
 - ✓ Ils doivent bien entendu être suivis d'une réunion-bilan (RETEX) pour en tirer des améliorations

Élaboration du PPMS

- Les mallettes de première urgence PPMS
 - ✓ À ne pas confondre avec trousse de premier secours
 - ✓ À placer dans chaque lieu de mise en sûreté (aires de regroupement, etc.)
 - ✓ Contenu :
 - a. Des documents
 - b. Du matériel
 - c. Une trousse de premier secours

Remontée des données et Transmission

- Une copie du PPMS est transmise par la voie hiérarchique à l'Inspecteur d'Académie-Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (IA-DASEN)
- Une copie au maire de la commune d'implantation
- Pour les collèges, les lycées et les établissements d'éducation spéciale, une copie est également transmise à la collectivité territoriale dont dépend l'établissement
- Une copie aux forces de l'ordre et aux forces de secours
- Une copie à la Préfecture

Merci